

AVIS DE RÉVISION OU DE REJET

relativement aux Réclamations contre les Entités Sears Canada¹ ou
aux Réclamations A&D contre les Administrateurs et/ou Dirigeants des Entités Sears
Canada

À : [INDIQUER LE NOM ET L'ADRESSE DU DEMANDEUR] (« Demandeur »)

DE : FTI Consulting Canada Inc., à titre de Contrôleur nommé par la Cour des Entités
Sears Canada (« **Contrôleur** »)

OBJET : Numéro de référence de la Réclamation : _____

Les termes en majuscules utilisés, mais non définis dans le présent Avis de révision ou de rejet ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial) dans le cadre des procédures en vertu de la LACC visant les Entités Sears Canada datée du 8 décembre 2017 (« **Ordonnance de réclamation** »). Vous pouvez obtenir une copie de l'Ordonnance de réclamation sur le site Web du Contrôleur à l'adresse suivante : fcanada.fticonsulting.com/searscanada.

Aux termes de l'Ordonnance de réclamation, le Contrôleur vous avise, par les présentes, qu'il a revu votre Preuve de réclamation ou Preuve de réclamation A&D et révisé ou rejeté en totalité ou en partie votre Réclamation alléguée. Sous réserve de toute autre contestation de votre part conformément à l'Ordonnance de réclamation, votre réclamation s'établira comme suit :

Type de Réclamation	Montant tel que soumis		Montant autorisé par la Contrôleur	Montant autorisé en tant que montant garanti	Montant autorisé en tant que montant non garanti
	Devise initiale				
A. Réclamation préalable		\$	\$	\$	\$
B. Réclamation relative à la période de restructuration		\$	\$	\$	\$
C. Réclamation après dépôt		\$	\$	\$	\$
D. Réclamation A&D relative à la période préalable		\$	\$	\$	\$
E. Réclamation A&D relative à la période de		\$	\$	\$	\$

¹ Les « **Entités Sears Canada** » sont Sears Canada Inc., Corbeil Électrique Inc., Transports S.L.H. Inc., The Cut Inc., Services Clientèle Sears Inc., Initium Logistics Services Inc., Initium Commerce Labs Inc, Initium Trading and Sourcing Corp., Centres de Revêtements de Sol Sears Inc., 173470 Canada Inc., 2497089 Ontario Inc., 6988741 Canada Inc., 10011711 Canada Inc., 1592580 Ontario Limited, 955041 Alberta Ltd., 4201531 Canada Inc., 168886 Canada Inc., 3339611 Canada Inc. et SearsConnect.

restructuration					
F. Réclamation totale		\$	\$	\$	\$

Motifs de la révision ou du rejet :

Si vous entendez contester le présent Avis de révision ou de rejet, vous devez envoyer, au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le jour qui tombe le **trentième (30^e) jour suivant la date à laquelle vous êtes réputé avoir reçu le présent Avis de révision ou de rejet** (conformément au paragraphe 72 de l'Ordonnance de réclamation), un Avis de contestation de la révision ou du rejet au Contrôleur (par courrier ordinaire affranchi, par courrier recommandé, par messenger, par livraison en mains propres, par télécopieur ou par courriel) à l'adresse indiquée ci-dessous. Les Demandeurs peuvent également soumettre leurs Avis de contestation de la révision ou du rejet en ligne d'ici cette date limite sur le site Web du Contrôleur à l'adresse suivante : cfcanada.fticonsulting.com/searscanada, et sont fortement encouragés à le faire.

Si vous ne contestez pas le présent Avis de révision ou de rejet selon la manière indiquée et les délais impartis, votre Réclamation sera réputée prendre la forme de celle indiquée dans les présentes.

Si vous acceptez le présent Avis de révision et de rejet, vous n'êtes tenus de déposer aucun autre document auprès du Contrôleur.

L'adresse du Contrôleur est indiquée ci-dessous :

FTI Consulting Canada Inc., Contrôleur de Sears Canada
 TD Waterhouse Tower
 79 Wellington Street West
 Suite 2010, P.O. Box 104
 Toronto (Ontario) M5K 1G8

À l'attention de : Sears Canada - Processus de réclamation

Télec. : 416-649-8101

Courriel : searscanada@fticonsulting.com

Conformément à l'Ordonnance de réclamation, sauf pour les formulaires soumis au moyen du portail de réclamation en ligne du Contrôleur, qui sont réputés avoir été reçus au moment de leur soumission, les avis seront réputés avoir été reçus par le Contrôleur au moment de la réception réelle de ceux-ci par le Contrôleur pendant les heures normales de bureau un jour ouvrable, et s'ils sont livrés en dehors des heures normales de bureau, ils seront réputés avoir été reçus le jour ouvrable suivant.

Le formulaire d'Avis de contestation de la révision ou du rejet est joint aux présentes, vous pouvez aussi en obtenir une copie sur le site Web du Contrôleur à l'adresse suivante cfcanada.fticonsulting.com/searscanada.

À DÉFAUT DE DÉPOSER UN AVIS DE CONTESTATION DE LA RÉVISION OU DU REJET DANS LES DÉLAIS IMPARTIS, VOUS SEREZ LIÉ PAR VOTRE RÉCLAMATION COMME ELLE FIGURE DANS L'AVIS DE RÉVISION OU DE REJET.

DATÉ le _____ jour de _____ 20_____.

FTI Consulting Canada Inc.